

FCPI

# EUROPPORTUNITES 2022



# FISCALITÉ INCITANT À INVESTIR DANS LES PME

En contrepartie d'une période de blocage pouvant aller jusqu'au 30 juin 2022, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital, le FCPI EUROPPORTUNITES 2022 vous offre :

a. Une réduction d'impôt immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée),

**45% en ISF**  
(plafond par foyer fiscal de 18 000 €)

OU

**18% en IR**  
(dans la limite de 2 160 € pour une personne seule  
et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé)

b. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

- ⚡ *Risque de liquidité des actifs du fonds : les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds étant investi à hauteur de 90% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.*
- ⚡ *Risque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.*
- ⚡ *Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts pendant 5 ans tel que définit aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le Fonds peut aller jusqu'au 30 juin 2022, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve de trouver un acquéreur.*

## SIGMA GESTION : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET RESPECTUEUSE DE L'INVESTISSEUR

### Engagement n° 1

DEPUIS 2004, NOUS CONDITIONNONS NOTRE INTÉRESSEMENT À UN OBJECTIF DE PERFORMANCE MINIMUM DE 20% AU TERME (CLAUSE DE HURDLE).

Les gérants de Sigma Gestion percevront l'intégralité de leur « intéressement à la performance » seulement si le FCPI EUROPPORTUNITES 2022 atteint une rentabilité (nette de frais) de 120% (soit un rendement de 20% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). **Cet intéressement est conditionné à la souscription de parts spécifiques par l'équipe de gestion, qui pour bénéficier d'une fiscalité attractive, doit investir au minimum 0.25% du fonds. Concrètement les collaborateurs doivent investir à titre personnel 25.000€ pour une collecte de 10 millions d'euros.** Sigma Gestion a été un pionnier en 2004 et reste à ce jour l'un des rares gérants de FIP et de FCPI à conditionner son intéressement à un objectif de performance (20% de la plus-value maximum).

### Engagement n° 2

LES FRAIS DE GESTION ANNUELS SERONT RÉDUITS DE 30% SI LA VALEUR LIQUIDATIVE SUR UNE ANNÉE A BAISSÉ DE 20% PAR RAPPORT À LA VALEUR D'ORIGINE.

**Cas n° 1 :** le souscripteur économise 30% de frais de gestion sur une année si les deux valeurs liquidatives de l'année en question sont inférieures à 80 euros.

**Cas n° 2 :** le souscripteur économise 15% de frais de gestion sur une année si une valeur liquidative de l'année en question est inférieure à 80 euros, et l'autre valeur liquidative de l'année est supérieure 80 euros.

### Engagement n° 3

SIGMA GESTION SOUTIENT LA LUTTE CONTRE LE CANCER ET LA LEUCÉMIE DE L'ENFANT.

Nous nous investissons aux côtés de l'association la Fédération « Enfants et Santé ». Association à but humanitaire, la Fédération « Enfants et Santé » s'investit, depuis sa création en 1998, dans le financement de la recherche contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent, grâce aux dons et legs dont elle bénéficie. Le cancer est la deuxième cause de mortalité chez l'enfant de 0 à 15 ans, et la première due à la maladie. L'association s'est fixé trois objectifs à respecter : organiser des manifestations pour recueillir des dons, fédérer la générosité, informer et sensibiliser le public.

Des valeurs fortes et fondatrices :  
Cohérence avec les Plans Cancer, transparence absolue dans la gestion et le reporting, sens de l'éthique

La Fédération « Enfants et Santé » s'appuie notamment sur le conseil scientifique de la SFCE, principale société savante médicale à représenter la cancérologie pédiatrique en France. A ce jour, plus de 110 projets de recherche ont été financés pour près de 5 millions d'euros, sans compter les projets structurants. Parmi les parrains de l'association, de nombreuses personnalités : Alice TAGLIONI, Patrick BAUDRY, Evelyne DHELIAT.

Concrètement, pour une collecte de 4 millions d'euros, un montant équivalent à 20 000 euros soit 42% des frais de constitution du fonds seront reversés à cette association. Ainsi en souscrivant au fonds, vous contribuez directement au développement de cette association. Cette opération n'ouvre pas droit à un avantage fiscal supplémentaire à celui obtenu lors de la souscription. Les dons faits à cette association permettent une réduction d'impôts sur les sociétés.

## LA VISION DE SIGMA GESTION SUR LA CAPACITÉ DE REBOND DES MARCHÉS DES PETITES VALORISATIONS COTÉES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES



**Stephan Clerjaud**

GESTION ACTIONS

“ La remontée des principaux indices boursiers depuis la crise financière de 2008 masque une certaine désaffection des investisseurs envers les petites capitalisations cotées. Ce constat est valable autant sur les petites capitalisations françaises que celles de la zone euro. Depuis l'euphorie de 2007 qui avait vu, au pire moment, revenir sur l'univers des petites valeurs juste avant la débâcle, autant les particuliers que les gros institutionnels, le segment reste clairement en dehors des radars. De forts rebonds sur des dossiers de qualités hétéroclites ont été constatés, mais les flux sur cette classe d'actifs sont restés dans l'ensemble anémiques. Dans le même temps, le retrait des sociétés de bourse sur ces valeurs ne s'est pas estompé. Nous avons pu, dans ce contexte, alléger nombre de nos investissements des années 2009 à 2011 dans de bonnes conditions.

L'année 2014 et dans une moindre mesure l'année 2015 ont, dans l'esprit de nombreux investisseurs peu avertis, contrebalancé cette tendance tant elles ont été foisonnantes en termes d'introductions en bourse. Ces dernières, menées à grands renforts de campagnes médiatiques, se sont souvent soldées par des résultats médiocres. En effet, des sociétés de petites tailles ont profité de la remontée des marchés en 2014 et dans la première partie de l'année 2015 pour s'introduire et lever des fonds dans de très bonnes conditions. De notre côté, nous avons été très peu actifs, du fait de valorisations souvent exubérantes. Ce fut particulièrement vrai dans le secteur des biotechnologies et des medtechs (une dizaine d'opérations), dans les cleantechs, mais aussi dans des secteurs plus palpables tels qu'internet ou les objets connectés.

Dans l'ensemble, les parcours boursiers depuis l'IPO de ces sociétés ont été très décevants. De notre côté, nous avons pris le parti d'être en dehors de ces opérations et de nous réserver la possibilité d'intervenir quand les cours seront plus abordables. S'il fallait auditer un portefeuille de l'ensemble des IPO réalisées en France sur des capitalisations inférieures à 150 M€ en 2014 et en 2015, la performance, selon Sigma Gestion, serait aujourd'hui négative de près de 25%. Vous avez compris que nos choix sont allés vers des dossiers moins en vue et beaucoup moins chèrement valorisés, avec parfois des fondamentaux et des perspectives bien meilleurs.

L'univers de notre champ d'investigation demeure pourtant pléthorique. Rien qu'en France on compte plus de 750 sociétés cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 M€ (seuil d'éligibilité FCPI) et, selon Sigma Gestion, près des 2/3 ne sont suivis par aucun analyste financier. Les chiffres pour le reste de la zone euro sont de même nature mais la multiplicité des places de négociation dans certains pays rend l'exercice de mesure plus fastidieux.

**Notre objectif avec le FCPI EUROPPORTUNITES 2022 est de poursuivre une sélection de PME et ETI européennes innovantes qui sont, selon nous, fortement sous-évaluées par rapport à leurs actifs ou leurs cash-flows futurs et qui offrent des perspectives de croissance et de plus-value, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage allant jusqu'au 30 juin 2022.** ”

# FCPI EUROPPORTUNITES 2022

## LES 4 PRINCIPALES ÉTAPES DE SÉLECTION D'« EUROPPORTUNITES 2022 »

### 1. Identifier des PME et ETI européennes jugées sous-évaluées

Cette sélection initiale sera pratiquée sur les critères traditionnels de valorisation des PME cotées, tels que les ratios Cours/bénéfices (PER), Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Valeur d'entreprise/résultat opérationnel ou cours/actif net. Ces critères sont donnés à titre d'exemple et ne sont pas cumulatifs.

### 2. Chercher les sociétés ayant un niveau important de trésorerie

Selon les opportunités de marché et sans que cela ne représente une obligation, les PME et ETI dont la trésorerie représente plus de 20% de leur capitalisation boursière seront privilégiées. Disposant d'une situation financière saine et capable d'autofinancer leur développement dans les prochaines années, ces sociétés devraient être les premières à profiter des opportunités offertes par les marchés.

### 3. Analyser en profondeur les PME et ETI européennes présélectionnées

Nous analysons ensuite les critères de management de l'entreprise, sa solidité financière et son projet de développement national et international pour les 5 prochaines années.

Depuis 2011, SIGMA GESTION investit en Europe et a mis en place des partenariats avec les meilleurs brokers français et européens sur les small caps : Berenberg, Gilbert Dupond, Bryan Garnier, Portzamparc, First Berlin, Tradition Securities, Gfi Securities, Mainfirst Bank (Allemagne), Midcap Partners, Euroland, Invest Securities, Société Générale, Kepler, CM CIC Securities, H & Associés.

### 4. Sélection des PME et investissement

Sigma Gestion choisira parmi les sociétés qu'elle jugera les plus sous-évaluées et les moins risquées aux vues de leurs fondamentaux, celles offrant selon Sigma Gestion un rapport potentiel de croissance/risque attractif dans les 5 prochaines années.

**Sigma Gestion gère près de 50 millions d'euros sur des fonds ayant pour objectif d'investir dans des PME cotées.**

## EXEMPLES DE SOCIÉTÉS ÉLIGIBLES AU FCPI EUROPPORTUNITES 2022

### Logiciel

Volume d'affaires : 7,3 M€ (croissance de 40%)

Date de création : 2003

Effectif : 73 personnes

La société conçoit et édite des solutions logicielles pour optimiser la préparation et la diffusion de flux vidéo sur les réseaux Internet. Son offre permet aux opérateurs télécoms et diffuseurs de contenus de gérer des flux vidéo et de les diffuser vers tous les appareils connectés (ordinateurs, smartphones, tablettes). La société fournit également une solution logicielle à destination des entreprises (hôtels, hôpitaux, compagnies maritimes... pour leur permettre de mettre à disposition de leurs clients des contenus vidéo (vidéo à la Demande, ...).

### Industrie

Volume d'affaires : 20,4 M€

Date de création : 1986

Effectif : 230 personnes

La société a été créée en 1986 afin de concevoir des boîtiers d'encapsulation hermétiques à destination du marché militaire et spatial (premier marché adressé par l'entreprise), des télécoms (21% du CA) et de l'industrie (21% du CA). Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles. La fabrication de ces composants utilise deux types de technologies : la céramique-métal et le verre-métal, dont la société maîtrise les procédés de fabrication.

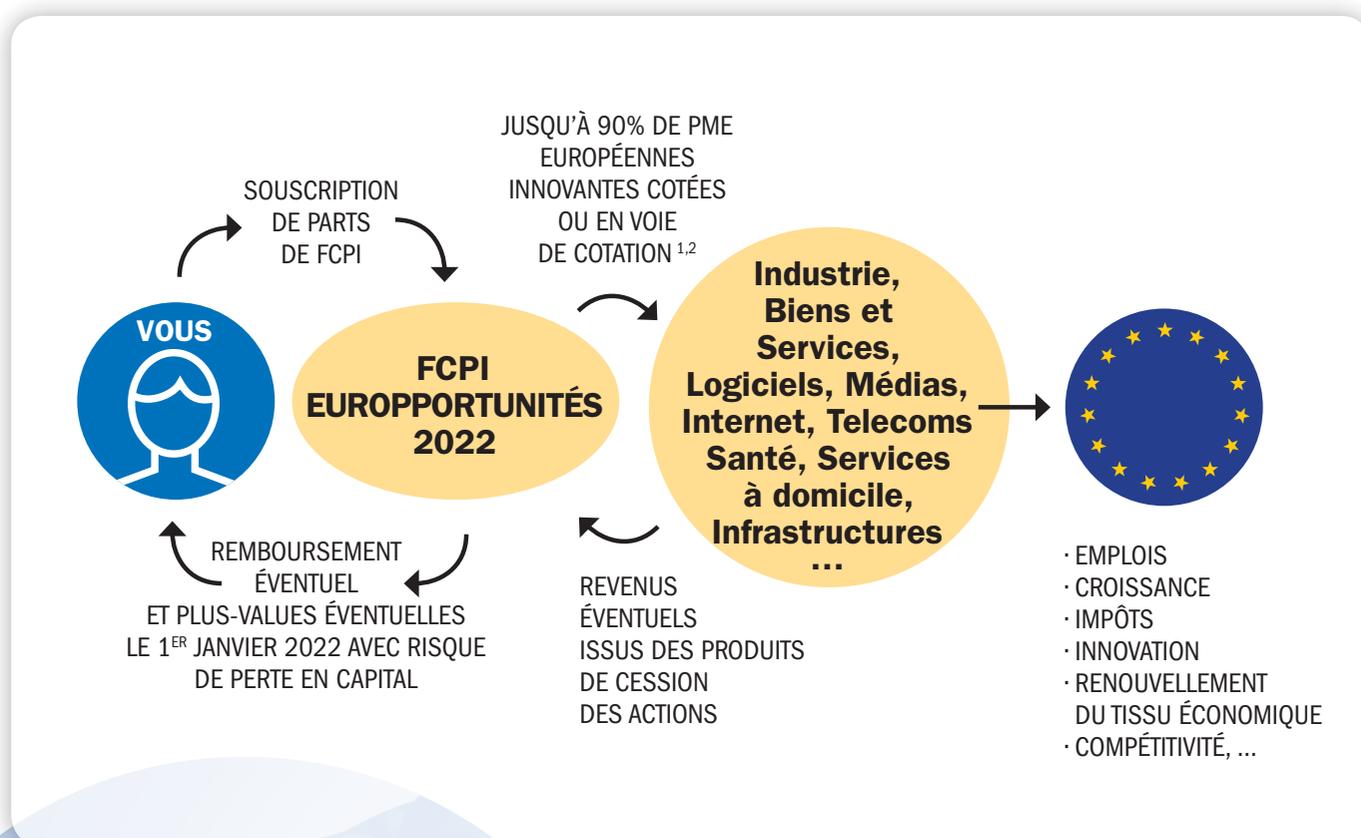
♦ *Risque de liquidité des actifs du fonds : les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds étant investi à hauteur de 90% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.*

♦ *Risque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.*

♦ *Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts pendant 5 ans tel que défini aux articles 199 terdecies-0A et 885-0V bis du Code Général des Impôts. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le Fonds peut aller jusqu'au 30 juin 2022, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve de trouver un acquéreur.*

# FCPI EUROPPORTUNITES 2022

## UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EUROPÉENNE GÉNÉRALISTE ET DIVERSIFIÉE<sup>1,2</sup>



1. Les sociétés cibles seront des PME européennes cotées dont les titres sont admis ou ayant un projet d'admission à horizon de deux ans aux négociations sur des marchés d'instruments financiers essentiellement non réglementés et répondant aux critères d'innovation fixés par l'article L214-30 du Code Monétaire et Financier. Les titres admis aux négociations sur un marché réglementé représenteront au plus 20% des actifs du Fonds.

2. Le risque de perte en capital sur ce type de produit peut être important, du fait des spécificités des sociétés sous-jacentes, qui peuvent être soumises à des risques spécifiques.

# FCPI EUROPORTUNITES 2022



## L'UNION EUROPÉENNE, UN MARCHÉ PORTEUR

### 1. L'économie\*

- 1<sup>ère</sup> zone économique au monde, avec 25% du PIB mondial
- 1<sup>ère</sup> puissance agricole, tertiaire et industrielle mondiale
- 1<sup>er</sup> partenaire commercial des Etats-Unis, de la Chine, de l'Inde, de la Russie
- 2/3 des échanges réalisés entre les pays européens

### 2. Les investisseurs\*

- 1<sup>ère</sup> zone d'investissements des étrangers
- 36% des investissements mondiaux (IDE)
- 40% des opérations de fusions acquisitions
- 25% des plus grandes entreprises mondiales

### 3. Les entreprises\*

Les 23 millions de PME et ETI européennes emploient 67 % des travailleurs du secteur privé et assurent 80 % de la création d'emplois. Chaque pays a des particularités propres :

- France : services, santé, tourisme, agroalimentaire...
- Allemagne : automobile, chimie, ingénierie...
- Royaume-Uni : services financiers, télécoms...
- Italie : biens de luxe, textile...
- Benelux : biotechnologie, environnement...
- Pays nordiques : énergie, industrie, high tech...

Le Fonds n'a aucune obligation d'investir dans chacun de ces pays.

# FCPI EUROPPORTUNITES 2022

## QUI EST SIGMA GESTION ?



**Emmanuel Simonneau**

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE  
DE SIGMA GESTION\*

\* Après un début de carrière dans l'administration française à l'étranger, il rejoint en 1994 le bureau parisien du cabinet d'audit international KPMG. Il intègre le Groupe Sigma en 1998. En 2002, il prend la Présidence du Directoire du Groupe Sigma. En 2004, il crée Sigma Gestion.

Depuis 1995, les gérants de Sigma investissent dans des solutions de capital investissement dédiées à de grands investisseurs et des investisseurs particuliers par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FCPI et FCPR.

A partir de 2004, Sigma Gestion devient un acteur indépendant incontournable dans la collecte d'épargne auprès d'investisseurs souhaitant financer les PME françaises.

La société est détenue par son équipe dirigeante en place depuis 2004, et par Sigma, son actionnaire historique.

S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, Sigma Gestion a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme, avec une collecte supérieure à 20 millions d'euros en 2015.



### 2<sup>e</sup> Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) dans le Palmarès 2015 du magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette enquête inédite, réalisée auprès de 3 200 professionnels de la gestion de patrimoine, dont les distributeurs rémunérés par rétrocession, s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, et permet de connaître avec précision les gérants les plus appréciés des professionnels de la gestion d'actifs. Les critères de sélection sont notamment basés sur la notoriété du gérant, la qualité de la gamme, du service et de la compétence de l'équipe commerciale.

Plus de  
**220**  
millions d'euros gérés

Près de  
**200**  
PME françaises  
financées depuis 1993

**22**  
collaborateurs  
dont 8 gérants

**37**  
solutions  
distribuées

Plus de  
**25 000**  
souscriptions  
de particuliers

Près de  
**1 000**  
partenaires gestionnaires  
de patrimoine  
et banques privées

# Comment souscrire au FCPI EUROPPORTUNITES 2022

**Période de souscription pour une réduction d'IR au titre de 2016 :** jusqu'au 31 décembre 2016

**Période de souscription pour une réduction d'ISF au titre de 2016 :** date non publiée

**Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal :** décès, invalidité, licenciement du souscripteur (dans le cadre de la réduction IR)

**Valeur de part :** 100 euros

**Souscription minimale :**

1.000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts)

**Date d'agrément AMF :** 11/12/2015

**Code ISIN :** FCI20150028

## EUROPPORTUNITES 2022 EST DISTRIBUÉ PAR

### Société de Gestion :

Sigma Gestion

### Dépositaire :

RBC Investor Services

### Valeur d'origine des parts A :

100 €

### Taux de Pme éligible à une

réduction d'ISF : 90%

### Fréquence de calcul de la valeur

liquidative : semestrielle

### Zone d'investissement

privilégiée : Europe

### Durée de blocage :

5 ans et demi maximum (pas de prorogation possible)

### Date estimée d'entrée en

liquidation : 31 décembre 2021

### Date maximum

de fin de liquidation :

30 juin 2022

### Date maximum estimée de

la phase d'investissement :

01 juillet 2019

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FCPI Croissance Innova Plus	2006	44,36 % au 30/06/2015	30/06/2009
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	60 % au 30/06/2015	30/06/2010
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	61,92 % au 30/06/2015	30/04/2011
FCPI Opportunité PME	2010	66,48 % au 30/06/2015	30/04/2011
FCPI Opportunités PME Europe	2011	68,05 % au 30/06/2015	30/04/2012
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	65,22 % au 30/06/2015	30/04/2013
FCPI Rebond Europe 2019	2013	67,36 % au 30/06/2015	30/11/2014
FCPI Rebond Europe 2020	2014	33,09 % au 30/06/2015	31/07/2016
FCPI Rebond Europe 2021	2015	En cours de collecte	31/07/2017
FIP Croissance Grand Est 2	2006	42,80 % au 30/06/2015	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	60 % au 30/06/2015	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	64,92 % au 30/06/2015	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	66,51 % au 30/06/2015	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	51,16 % au 30/06/2015	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	71,98 % au 30/06/2015	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	79,62 % au 30/06/2015	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	73,54 % au 30/06/2015	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	77,13 % au 30/06/2015	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	67,02 % au 30/06/2015	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	96,70 % au 30/06/2015	30/04/2013
FCPR Rebond Pierre	2011	102 % au 30/06/2015	31/08/2011
FIP Patrimoine Bien-Être	2012	100 % au 30/06/2015	30/04/2014
FIP France Investissement PME	2012	61,73 % au 30/06/2015	30/11/2014
FIP Patrimoine Bien-Être 2	2013	65,32 % au 30/06/2015	30/01/2016
FIP Rendement Bien-Être	2014	39,47 % au 30/06/2015	30/06/2017
FIP Rendement Bien-Être n°2	2015	En cours de collecte	30/06/2018
FIP Financement Participatif	2015	En cours de collecte	30/06/2019

## ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement;
- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

### Catégorie agrégée de frais

### Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)

	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,50 %	0,50 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprenant les frais et commissions prélevés directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements	4 %	1,30 %
Frais de constitution	0,20%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,10%	-
Frais de gestion indirects	0,05%	-
<b>Total</b>	<b>4,85 %</b>	<b>1,80 %</b>

## MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION («CARRIED INTEREST»)

Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	Abréviation ou formule de calcul	VALEUR
(1) Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribuée aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
(2) Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,25 %
(3) Pourcentage de rentabilité du fonds ou de la société qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	120 %